



PARTENARIAT ASSOCIATIONS

de Fontaine le Port

www.fontaine-echecs.com

version du 29 décembre 2007

Principes du partenariat

1- Engagement de l'Echiquier de Fontaine le Port

L'association l'Echiquier de Fontaine le Port

- offre un partenariat aux associations actives sur le village, qui souhaitent une vitrine sur internet
- s'engage à publier sur son BLOG et à actualiser une ou deux fois par an les informations qui lui sont fournies.

2- Engagement de l'association partenaire

L'association partenaire, développant des activités sur le village de Fontaine le Port, s'engage à fournir des informations générales à jour, de type :

- description succincte des activités - coordonnées des responsables et personnes à contacter - photo.

3- Représentants de chaque association

Chaque association est représentée par son (sa) Président (e).

4- Durée du partenariat

Le partenariat est valable pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

Ce partenariat peut être interrompu à tout moment à l'initiative de l'un ou l'autre des partenaires.

5- Règles de publication

Les informations publiées sont soumises à une double responsabilité :

- responsabilité de l'association partenaire qui propose le contenu à publier
- responsabilité légale de l'échiquier de Fontaine le Port, responsable du site.

6- Litige

Tout litige sera arbitré entre les Présidents signataires.

A défaut d'accord les informations personnalisées concernant l'association partenaire seront retirées du site.

Le Président de l'association partenaire

Le Président de l'Echiquier de Fontaine le Port

.....

Gérard FLEURY